

NOTE EXPLICATIVE BUDGET 2026 EGLISE DE BLATON

Le budget voté par la fabrique d'église le 26 août 2025 et réformé par l'évêché en date du 15/9/2025 (15€ à inscrire à l'article D42 des dépenses ordinaires chapitre 2) prévoit des recettes et dépenses de 22.891,88 euros dont :

*des recettes ordinaires de 9671,58€ dont 8.234,18 euros d'intervention communale

*des recettes extraordinaires de 13.220,30 euros dont un boni présumé de l'exercice précédent de 10.220,30€ et un remboursement de capitaux 3.000€ (2 placements venus à terme)

*des dépenses ordinaires de 19.891,88 euros

*des dépenses extraordinaires de 3.000,00 euros (2 placements venus à terme et qui vont être remplacés)

Par rapport au budget 2025

Les recettes et dépenses passent de 20.453,36€ en 2025 à 22.891,88€ en 2026, soit une augmentation de 2.438,52€

A. Principales modifications en dépenses

1) Dépenses ordinaires : 15.373,51€ en 2025 et 19.891,88€ en 2026, soit une augmentation de 4.518,37€. Ci-dessous les principales modifications

- D03 :cire, encens,... +400€ (600€ à 1000€ en 2026)
- D07 :entretien ornements vases +50 (0€ en 2025)
- D08 : entretien meubles de l'église +45 (0€ en 2025)
- D14 : linge +200€ (750€ à 950€ en 2026)
- D21 : traitement enfants de chœur +54,50€ (0€ en 2025)
- D32 : entretien de l'orgue +750€ (0€ en 2025)
qui n'a plus été fait depuis 2021
- D35A : entretien appareils de chauffage +250(500€ à 750€ en 2026)
- D35C : entreprise de nettoyage +500€ (0€ en 2025)
nettoyage du sas vitré de l'entrée +dépoussiérage des statues budget total de 500€)
- D50N : dépenses diverses +1.992,51€ (605€ à 2.597,51€ en 2026). Une personne assurera, en volontariat rémunéré, l'accueil des paroissiens, la préparation et le rangement des objets sacrés et des lectionnaires lors des célébrations du vendredi et du dimanche ainsi que l'ouverture et la fermeture de l'église de Blaton.

2) Dépenses extraordinaires : 5.079,85€ en 2025 et 3.000€ en 2026, soit une diminution de 2.079,85€. Ci-dessous les principales modifications

- D53 : placement de capitaux : +3000€ (0 en 2025)
deux placements viendront à terme en 2026
(1000€+2000€) et seront remplacés.
- D52 : Déficit présumé de l'exercice précédent : -5079,85€ (0 en 2026)

B. Principales modifications en recettes (hors intervention communale)

1. Recettes extraordinaires passent de 0€ en 2025 à 13220,3€ en 2026 (+13.220,3€) avec les principales modifications ci-dessous : .

* R20 : Le boni présumé de 2025 est de +10.220,3€ - 0 en 2025.

* R23 : Remboursement de capitaux – 2 placements qui viendront à terme

2. Recettes ordinaires (hors intervention communale) passent de 1.427,52€ au budget 2025 à 1.437,4€ en 2026, soit une augmentation de 9,88€.

Cette augmentation des recettes hors intervention communale de 13.230,18€ (9,88€ à l'ordinaire et 13.220,3€ à l'extra) combinée à une augmentation des dépenses de 2.438,57€ conduisent à une diminution de l'intervention communale de 10.791,66€

L'intervention communale passe en effet de 19.025,84€ au budget 2025 à 8.234,18€ au budget 2026 soit une diminution de 10.791,66€.